

Fiche pratique :

Evaluation clinique des usagers de drogues avec un charbon possible

Un professionnel de santé suspecte une infection grave chez un usager de drogue

Peut-être considéré comme un cas possible de charbon **tout consommateur d'héroïne, quelque soit la voie de consommation, présentant :**

- une infection grave des tissus mous, en particulier une fasciite nécrosante, une cellulite ou un abcès associé à un œdème tissulaire (souvent important)
- des signes de sepsis même sans infection des tissus mous
- une méningite (en particulier hémorragique) ou une suspicion d'hémorragie sous arachnoïdienne ou intracrânienne
- des signes de charbon par inhalation comportant :
 - un syndrome infectieux initial de quelques heures à quelques jours suivi d'une défaillance respiratoire brutale associée à un syndrome septicémique,
 - un élargissement du médiastin à la radiographie thoracique lié à des adénopathies
 - des effusions pleurales hémorragiques
 - parfois accompagné de signes méningés hémorragiques

Signes ou symptômes présents ?

Non

Oui

Charbon peu probable :

- Surveillance du cas
- Explorer le cas
- Rassurer
- Traiter si besoin
- Réévaluer régulièrement

Dans ce cas, pratiquer les tests diagnostics :

- Hémoculture avant traitement antibiotique si possible
- Culture de prélèvements cutanés des lésions ou abcès

En cas d'isolement d'un bacille gram positif évocateur de charbon, adresser la souche dans les meilleurs délais au laboratoire équipé le plus proche pour la recherche de *Bacillus anthracis* par PCR dans le sang.

Des sérologies peuvent être réalisées sur des sérums prélevés à J0 et 10 à 14 jours plus tard afin de réaliser le diagnostic de manière rétrospective (par exemple si le traitement antibiotique a déjà été initié). Ces réactions sont réalisées par le CNR uniquement après un contact initial téléphonique.

En cas d'identification d'un bacille charbonneux, prendre contact et envoyer la souche au CNR du charbon pour identification :

CNR Charbon

IRBA - Cellule d'Expertise Biologique
Antenne de La Tronche - CRSSA
24 avenue des Maquis du Gresivaudan
B.P. 87

38702 LA TRONCHE Cedex

Responsable : Dr François THIBAUT

Tel. : 04 76 63 69 20 - Fax : 04 76 36 69 17

e-mail : fthibault@crssa.net

Signaler la suspicion de cas à l'ARS et faire une déclaration obligatoire de charbon

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12196.do